

## ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

☐ Mme

☒ M.

Nom(s) : SEREMES

Prénom(s) : JEAN-LUC, BLAISE

Date de naissance : 03/02/1971 Lieu de naissance : POINTE A PITRE

Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit :

A élu domicile auprès de l'organisme suivant :

Nom de l'organisme : Centre Communal d'Action Sociale

Si applicable\*, élection de domicile effectuée au titre de la commune ou de l'arrondissement :

Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) :

Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément :

Numéro d'agrément :

Adresse postale : 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry sur Marne

Courriel :

Téléphone : 01 45 16 68 00

Son adresse postale est la suivante :

Nom(s) : SEREMES

Prénom(s) : JEAN-LUC, BLAISE

C.C.A.S.

1 Grande rue Charles de Gaulle

94360 Bry sur Marne

### DURÉE DE L'ATTESTATION

L'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.

Date de validité de l'attestation : 01/02/2023 au 31/01/2024

Il est recommandé de demander le renouvellement de l'élection de domicile au moins deux mois avant sa date d'échéance.

Date de première domiciliation au sein de l'organisme : 01/02/2023

Fait à Bry sur Marne le 01/02/2023

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME



Centre communal d'action sociale (CCAS)